

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi du 15 décembre 2023

Présents :

- Monsieur **Frédéric DEFRISE**, Président du Comité - représentant effectif de la Ville de Charleroi
- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant suppléant du Ministre Adrien DOLIMONT
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Julien PAUWELS**, représentant effectif de BSCA
- Monsieur **Hervé FRANSENS**, représentant suppléant de BSCA
- Monsieur **Mikhaël JACQUEMAIN**, représentant effectif de la Ville de Fleurus
- Madame **Caroline TAQUIN**, représentante effective de la Commune de Courcelles
- Madame **Sophie RENAUX**, représentante suppléante de la Commune de Courcelles
- Monsieur **Gianni GALLUZZO**, représentant effectif de la Ville de Fontaine-L'Évêque
- Monsieur **Michel LONGUEVILLE**, représentant effectif de la Commune de Sombreffe
- Madame **Anne MATHELART**, représentante suppléante de la Commune Les Bons Villers
- Monsieur **Eric CHARLET**, représentant effectif de la commune de Chapelle-Lez-Herlaimont
- Madame **Jenny REULIAUX**, représentante suppléante de la Ville de Binche
- Madame **Séverine LACOUR**, secrétaire du Comité, Sowaer-Environnement Charleroi

Excusés :

- Monsieur **Mathieu PERIN**, représentant effectif de la Commune Les Bons Villers
- Madame **Larissa DAVOINE**, représentante effective de la Ville de Binche

Absents :

- Monsieur **Annibale MOSCARIELLO**, représentant effectif de la Commune d'Anderlues

Invités à la réunion :

- Monsieur **Adrien DOLIMONT**, Ministre des Aéroports
- Monsieur **Loïc VAN SEVENANT**, Chef de Cabinet adjoint du Bourgmestre de la Ville de Charleroi
- Monsieur **Quentin EVRARD**, Sustainability Manager BSCA
- Monsieur **Baptiste CAGNINA**, Strategic Support CEO
- Madame **Gisèle MAGNO**, Directrice Environnement SOWAER
- Monsieur **Pierre BONMARIAGE**, Conseiller Environnement SOWAER

Début de la réunion · 14h30

Le président du Comité remercie Monsieur Adrien DOLIMONT, Ministre des Aéroports, pour sa présence à ce Comité afin notamment de célébrer les 5 ans d'existence des Comités d'accompagnement

1. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Le procès-verbal n'amenant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi

Messieurs Hervé FRANSENS et Quentin EVRARD présentent le projet de développement de BSCA établi dans le cadre du renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi (voir présentation en annexe).

Ce même projet a été présenté aux citoyens des 9 communes reprises au PDLT lors de la réunion d'information préalable du 12 décembre 2023.

Monsieur FRANSENS rappelle que BSCA et la SOWAER sont à la disposition de toutes les communes, CCATM et autres administrations afin de répondre à toutes leurs questions et/ou en vue d'organiser des réunions d'information.

Question relative à ce point :

Ce point n'amène aucune question

3. Campagne de mesures sonores : résultats

Monsieur Pierre BONMARIAGE rappelle l'objectif du principe d'égalité et présente les résultats de la campagne de mesures sonores 2022-2023 (voir présentation en annexe)

En ce qui concerne Charleroi :

- 79 mesures sonores ont été réalisées ,
- 11 quartiers peuvent bénéficier de mesures sonores individuelles gratuites en cas de demande recevable.

La carte reprenant les points de mesure et les quartiers avec gratuité peut être consultée sur le site internet de la SOWAER (www.sowaer.be).

Question relative à ce point :

- Monsieur Mickaël JACQUEMAIN souligne qu'une des remarques émises par les riverains est que ce type de mesures sonores ne tient pas compte du mode de vie des citoyens : l'été, on vit plus à l'extérieur, les fenêtres et portes sont ouvertes alors qu'en hiver, c'est l'inverse. L'impact du bruit est donc différent.

Monsieur JACQUEMAIN précise également que des mesures sonores devraient également être réalisées au niveau de zones plus sensibles telles les écoles.

Monsieur Pierre BONMARIAGE signale que tous les relevés sonores réalisés à ce jour autour des aéroports wallons, que ce soit via les sonomètres fixes ou via les campagnes de mesures sonores, n'ont jamais montré de différence au niveau des Lden ou des Lmax quant aux saisons.

De plus, lors des campagnes de mesures sonores réalisées dans le cadre du principe d'égalité, les citoyens peuvent éventuellement reporter les mesures à la période qui leur convient et le sonomètre est placé le temps nécessaire à une représentativité de 14 jours de l'activité habituelle de l'aéroport.

Au niveau des écoles, seuls les biens à usage d'habitation sont concernés par les mesures d'accompagnement.

Monsieur JACQUEMAIN suggère que la législation soit éventuellement revue à ce niveau là et puisse prévoir des mesures spécifiques pour ces bâtiments plus sensibles.

Monsieur Nicolas THISQUEN insiste sur la disponibilité de la SOWAER quant à la diffusion de l'information tant auprès de la population et qu'au sein des différentes administrations.

Monsieur Michel LONGUEVILLE confirme que la réunion relative au renouvellement du permis environnement, organisée conjointement par la SOWAER et BSCA au sein de l'administration communale de Sombreffe, était très instructive.

Monsieur LONGUEVILLE précise également que, lors de cette réunion, la commune de Sombreffe a informé la SOWAER de sa volonté d'introduire une demande officielle pour le placement de sonomètres permanents reliés au logiciel DIAPASON sous les trajectoires des décollages à l'aéroport de Charleroi dans le sens moins fréquent car c'est la seule procédure de vol qui n'en dispose pas

4. Plaintes « bruit » relatives au 1^{er} semestre 2023

Madame Gisèle MAGNO présente les données relatives aux plaintes enregistrées par le service Environnement Charleroi durant le 1^{er} semestre 2023 (voir présentation en annexe)

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier

Monsieur Nicolas THISQUEN informe le Comité de l'évolution de ce projet.

En effet, comme expliqué lors du Comité du 9 juin 2023, il apparaissait que d'un point de vue opérationnel et budgétaire l'implantation Nord n'était pas idéale. Aussi, après réflexion, la nouvelle implantation retenue se situera côté sud, sur l'emprise actuelle de la SA SABENA ENGINEERING (ex SABCA) (Voir plan en annexe). Ce nouveau projet a reçu l'accord du Gouvernement wallon ce 23 novembre 2023.

En termes de calendrier, la sous-concession BSCA/SABCA arrivant à échéance en 2025, un nouvel appel à intérêts pour l'ensemble du site industriel a été lancé le 29 novembre 2023. Les candidatures sont attendues pour le 10 janvier 2024.

Dès sélection des candidats, le cahier des charges leur sera communiqué. Ce dernier fera l'objet d'un accord du Gouvernement wallon et contiendra certaines exigences en vue d'éviter le dumping et/ou de brader les enjeux environnementaux.

La fin des travaux est prévue en 2026.

Monsieur Adrien DOLIMONT confirme que le Gouvernement wallon accorde une grande importance à ce projet et suit de très près l'évolution de celui-ci.

Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Comité.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

6. Projet de communiqué de presse

L'arrêté du Gouvernement wallon du 20/12/2018 prévoit en son article 6 § 4 qu'« une information générale destinée à l'ensemble de la population concernée est effectuée une fois par an par le Comité d'accompagnement ».

A cet effet, le projet de communiqué de presse pour cette année 2023 a été transmis aux membres du Comité ce 6 décembre.

Celui-ci n'amène aucune remarque. Il est donc approuvé et sera envoyé aux différents organes de presse ce lundi 18 décembre.

7. Divers

7.1 BSCA : gestion des PFAS

Monsieur Quentin EVRARD recontextualise tout d'abord les résultats qui ont été présentés dans le cadre de l'enquête réalisée par des journalistes pour l'émission « Investigations ». En effet, le point d'échantillonnage est localisé dans le lagunage d'Igretec (voir localisation en annexe), soit en dehors de l'enceinte aéroportuaire et hors de toute zone de captage des eaux souterraines à destination de l'eau potable.

Ce lagunage collecte donc les eaux de ruissèlement de plusieurs sources différentes.

Afin de vérifier le dosage des concentrations en PFAS dans les eaux souterraines sur le site aéroportuaire et dans la station d'épuration, BSCA a fait procéder à des prélèvements et les analyses sont en cours.

En effet, la mousse utilisée pour l'extinction des incendies comprend beaucoup de PFAS. Dès lors, BSCA est actuellement en train de prendre des mesures en vue du remplacement des mousses actuelles par des mousses agréées par l'EASA et certifiées sans PFAS. Les 4 camions seront également décontaminés dans leur intégralité. Le parc pétrolier sera également traité (remplacement de tout le matériel).

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

7.2 PV du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi : diffusion via le site internet de la SOWAER

Madame Gisèle MAGNO explique que, dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Liège, une des impositions liée au permis octroyé était que les PV du Comité devaient être disponibles sur le site internet de Liège Airport. La SOWAER assurant le secrétariat du Comité, les PV du Comité de Liège sont disponibles via le site internet de la SOWAER et le site internet de Liège Airport comporte, quant à lui, un lien renvoyant directement à ceux-ci.

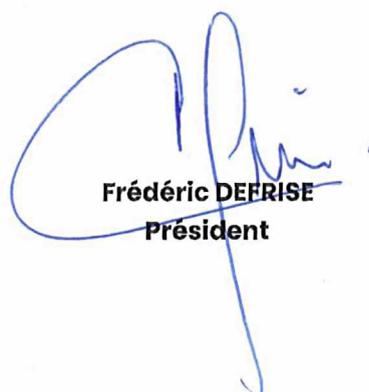
Aussi, le renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi étant en cours, et en vue d'anticiper une imposition similaire sur Charleroi, il est proposé de diffuser les PV du Comité de Charleroi via le même biais que PV du Comité de Liège.

Monsieur le Président du Comité demande aux membres s'ils y voient une objection. L'ensemble des membres du Comité marquent leur accord sur cette proposition.

Fin de la réunion : 15h45



LACOUR Séverine
Secrétaire



Frédéric DEFRISE
Président

**SO
WA
ER**



Pour des demains durables

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Charleroi**

15 décembre 2023





ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Comité du 9 juin 2023**
- 2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi**
- 3. Campagne de mesures sonores : résultats**
- 4. Plaintes « bruit » relatives au 1^{er} semestre 2023**
- 5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier**
- 6. Projet de communiqué de presse**
- 7. Divers**



1. Approbation du PV du Comité du 9 juin 2023



2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi



BRUSSELS
SOUTH
CHARLEROI
AIRPORT S.A.



AÉROPORT DE CHARLEROI

L'aéroport de Charleroi, un acteur engagé et responsable

12 décembre 2023

Notre ambition

B.S.C.A. réaffirme son engagement en faveur d'un avenir durable en poursuivant ses actions



1

Un acteur responsable
face aux défis
environnementaux



2

Un modèle
économique durable
& responsable



3

Acteur-clé
du développement
socio-économique local

1

**Un acteur
responsable
face aux défis
environnementaux**



Engagement

Réduction de nos émissions
et consommations (vs 2019)



Eau

Diviser par 2

la consommation
d'eau potable



Énergie

-12,8%

de la consommation
d'électricité en 2022



Air

-13,4%

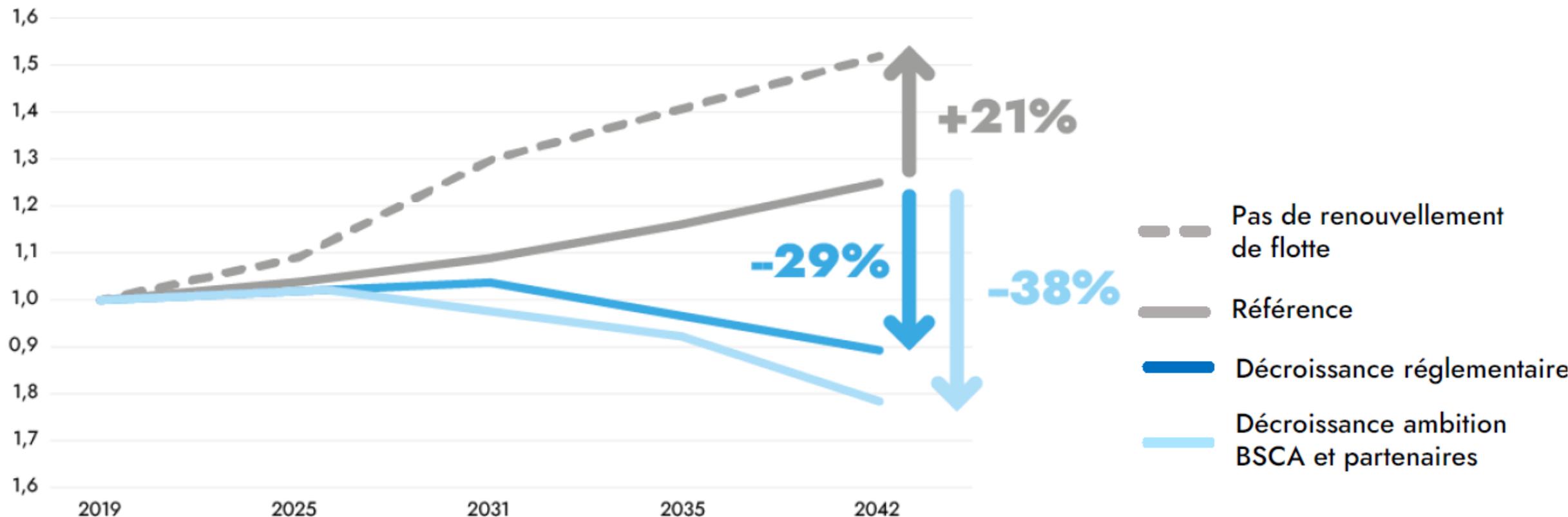
des émissions directes
de CO₂ en 2022



AIR

Réduction de l'empreinte carbone

Emissions CO₂ indirectes



Analyses réalisées par To70

Sous réserve de validation par l'Etude d'Incidences Environnementales



AIR

Réduction de l'empreinte carbone

DEUX OBJECTIFS
DE RÉDUCTION
PAR RAPPORT À 2019

2030

Neutralité carbone
des émissions
directes

2050

Neutralité
carbone
totale





BRUIT

Réglementation

	Brussels South Charleroi Airport (Charleroi)	Brussels Airport (Bruxelles)	Aéroport de Lille-Lesquin (Lille)	Milan Bergamo Airport - SACBO (Bergame)	Amsterdam Airport Schiphol (Schiphol)
 Heures d'ouverture	De 6h30 à 23h	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
 Quota count	Oui	Oui	Non	Non	Non
 Arrêté sanction	Restrictions sur certaines catégories d'aéronefs	Tarifs élevés pour les avions les moins performants			



ÉNERGIE

Rationalisation énergétique

DEUX OBJECTIFS
DE RÉDUCTION
PAR RAPPORT À 2019

-35%
de notre
consommation
électrique
en **2030**

-85%
de cette même
consommation
en **2050**





ÉNERGIE

Nous souhaitons déployer un nouveau modèle : **l'Enerport**



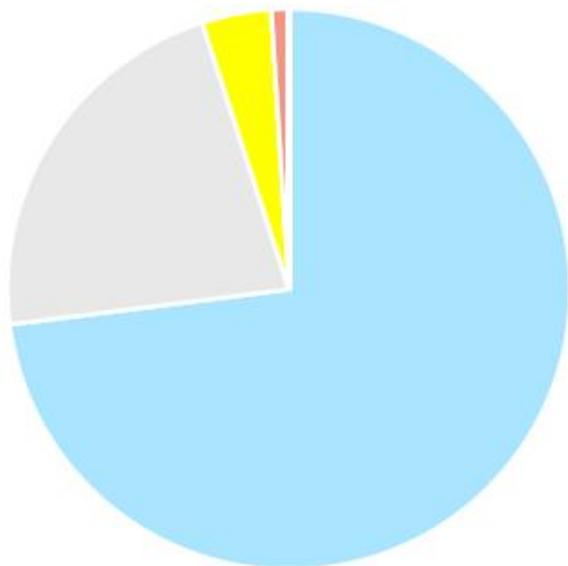
Hubs énergétiques et fournisseurs d'énergie verte pour répondre aux besoins de la connectivité aérienne **ET** pour rencontrer les besoins plus larges de leurs communautés*



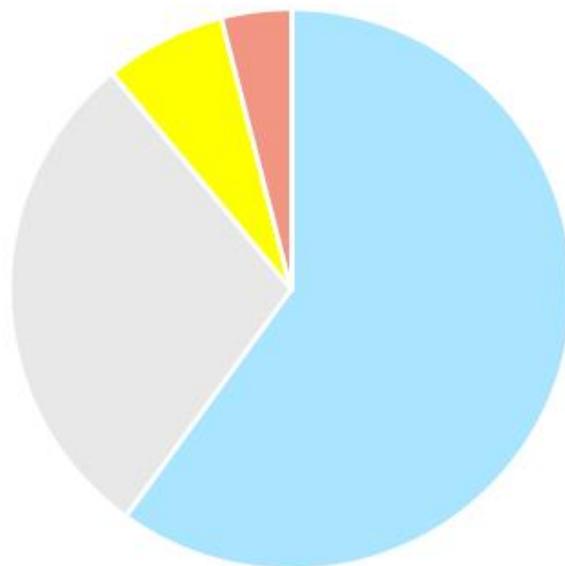
MOBILITÉ

Tendances de l'évolution de la mobilité depuis et vers l'aéroport de B.S.C.A.

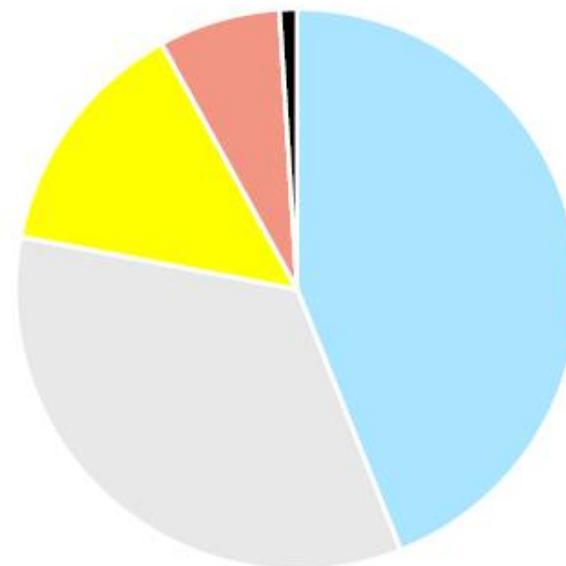
2024



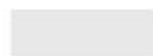
2031



2041



Voitures privées



Transports collectifs



Transports publics



Voitures partagées, taxi & loueurs de voitures



Nouveaux modes de transport



MOBILITÉ

Mobilité durable et évolution

Projet de Mobipôle



Solution actuelle



2

**Un modèle
économique
durable
& responsable**



Mouvements commerciaux



>30%/an

**Entre 2008 et 2012 :
forte croissance**

**19.318
à 44.420**
mouvements
commerciaux



<2%/an

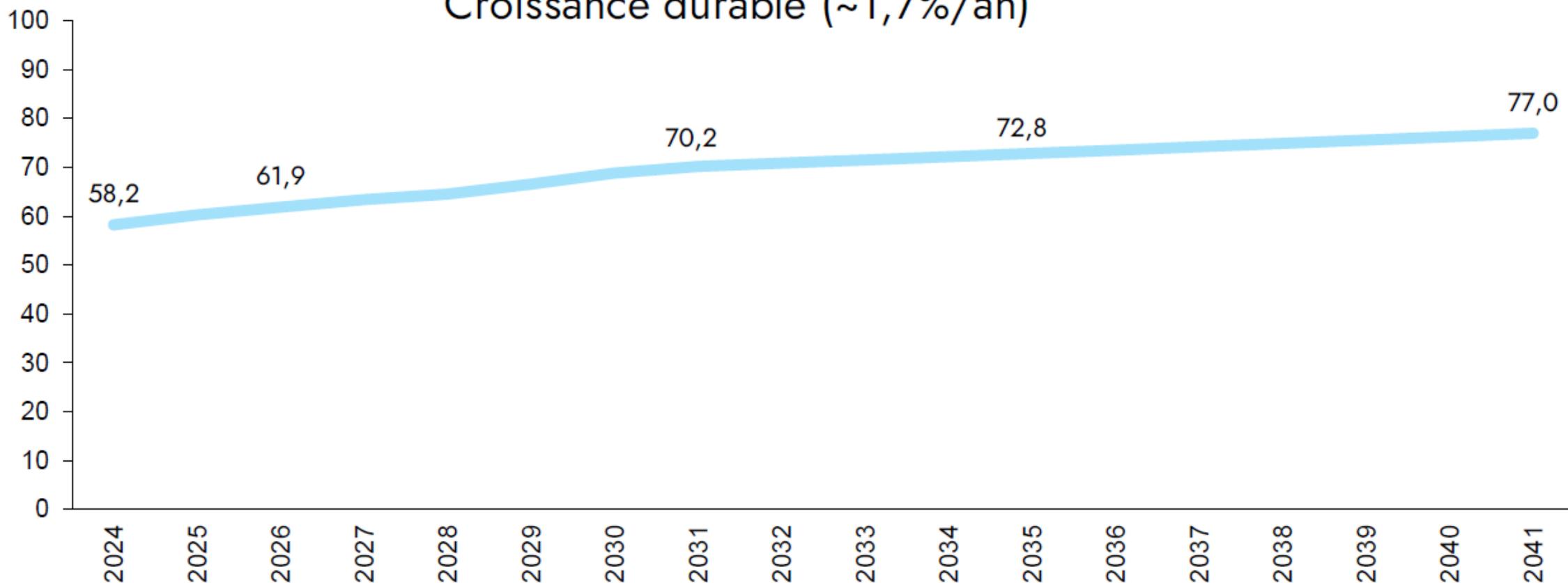
**Entre 2013 et 2019 :
croissance maîtrisée**

**45.319
à 49.743**
mouvements
commerciaux



Mouvements commerciaux

Perspective jusqu'à 2041 :
Croissance durable (~1,7%/an)



Infrastructures futures

Extension de gates

Zone de sûreté

Reprise bagages

Connexion T1-T2

Régularisation T2



**Pas d'extension de piste
ni de nouveaux parkings avion**



3

**Acteur-clé du
développement
socio-économique
local**



En 2022

3.393

emplois directs
sur le site
(750 B.S.C.A.)

11^e

plus grand employeur
de l'arrondissement

20+

entreprises
sur le site
de B.S.C.A.



En 2022

3.393

emplois directs
sur le site
(750 B.S.C.A.)

11^e

plus grand employeur
de l'arrondissement

20+

entreprises
sur le site
de B.S.C.A.



Activités économiques autour de B.S.C.A.



26

parcs industriels



650

entreprises



+20k

jobs

Création de 7.847 emplois directs, indirects & induits d'ici 2031

2023
20.723
emplois

2031
28.570
emplois

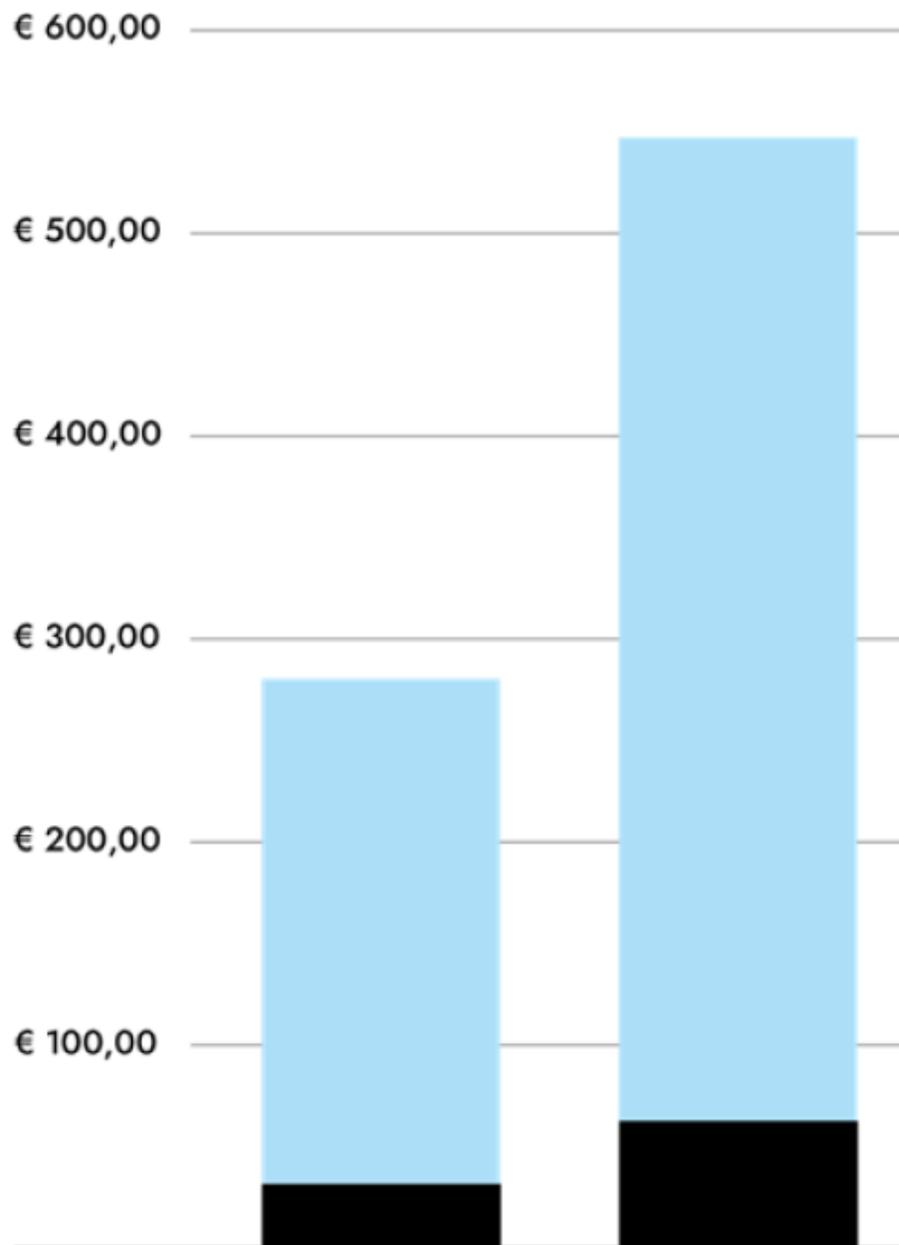
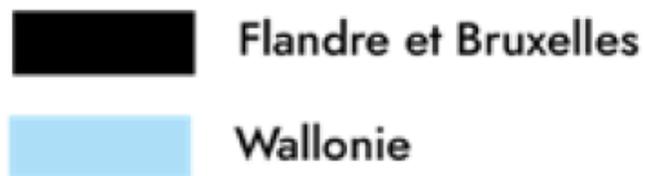
2041
39.268
emplois

+ 7.847 emplois

+ 18.545 emplois

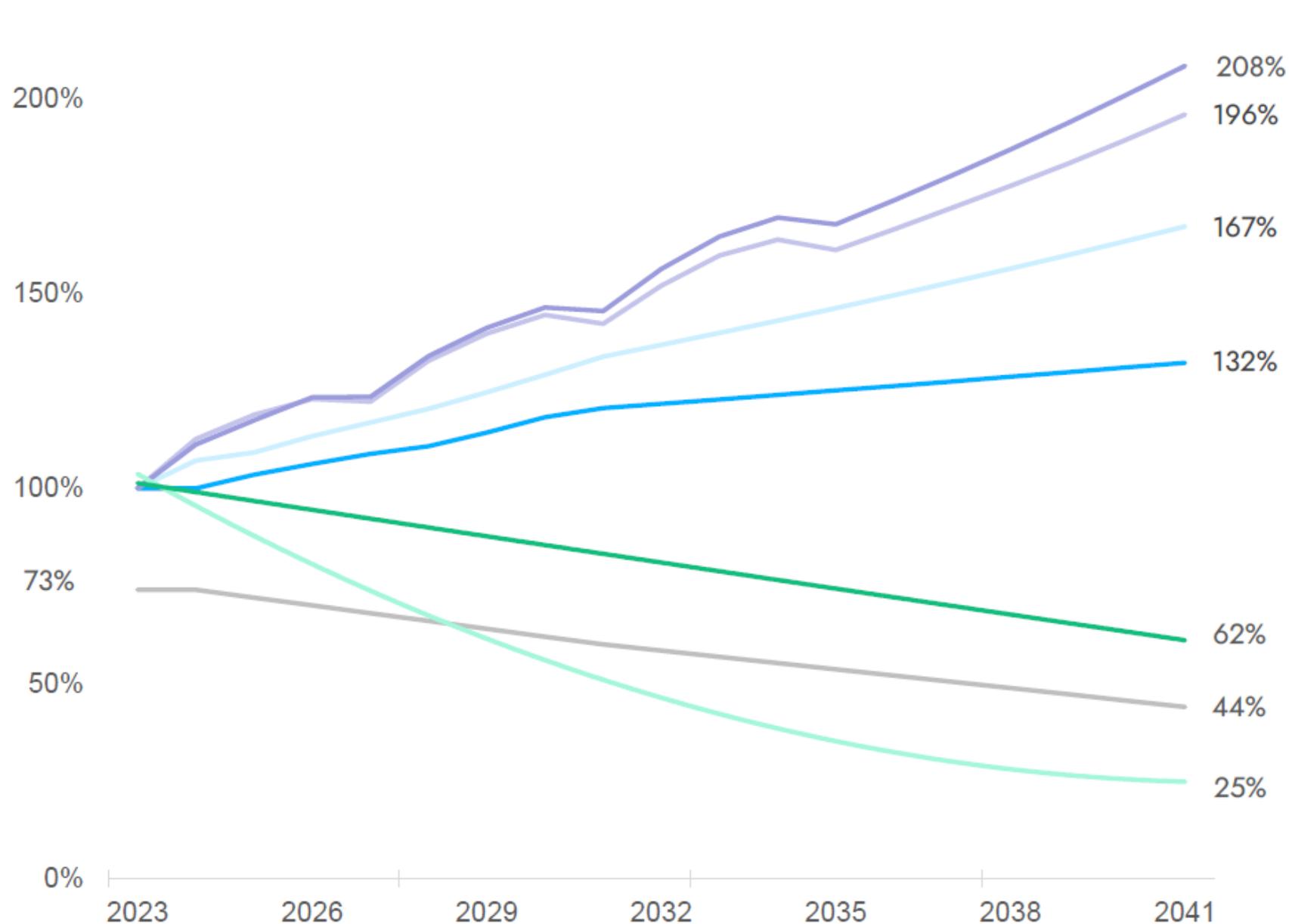
Valeur ajoutée ~ X2 pour la Wallonie

En millions d'euros



Conclusion





- 
+X2 de valeur ajoutée pour la Wallonie

- 
Création de + de 18.545 emplois à l'horizon 2041

- 
Croissance raisonnée du nombre de passagers (CAGR < 2,7%)

- 
Croissance limitée du nombre de mouvements (CAGR < 1,7%)

- 
Décroissance des émissions de CO₂ (-38%)

- 
Diminution de la part de la voiture (-29%)

- 
Chute drastique du bruit (-75%)

Sous réserve de validation par l'Etude d'Incidences Environnementales

Merci



3. Campagnes de mesures sonores : résultats



- PRINCIPE D'EGALITE
- RESULTATS
- COMMUNICATION





PRINCIPE D'EGALITE

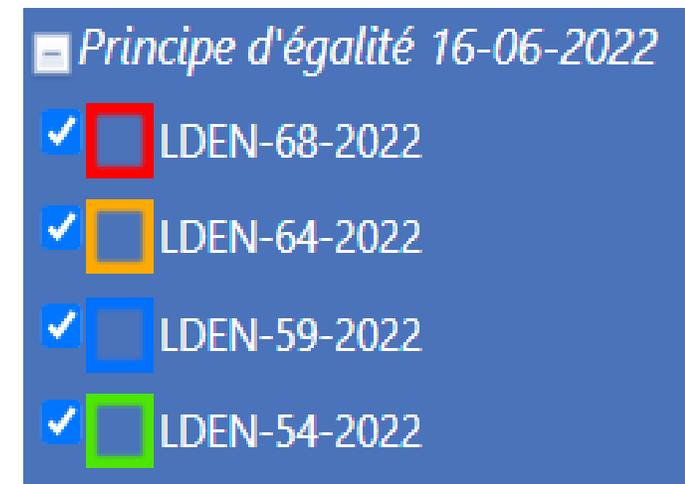
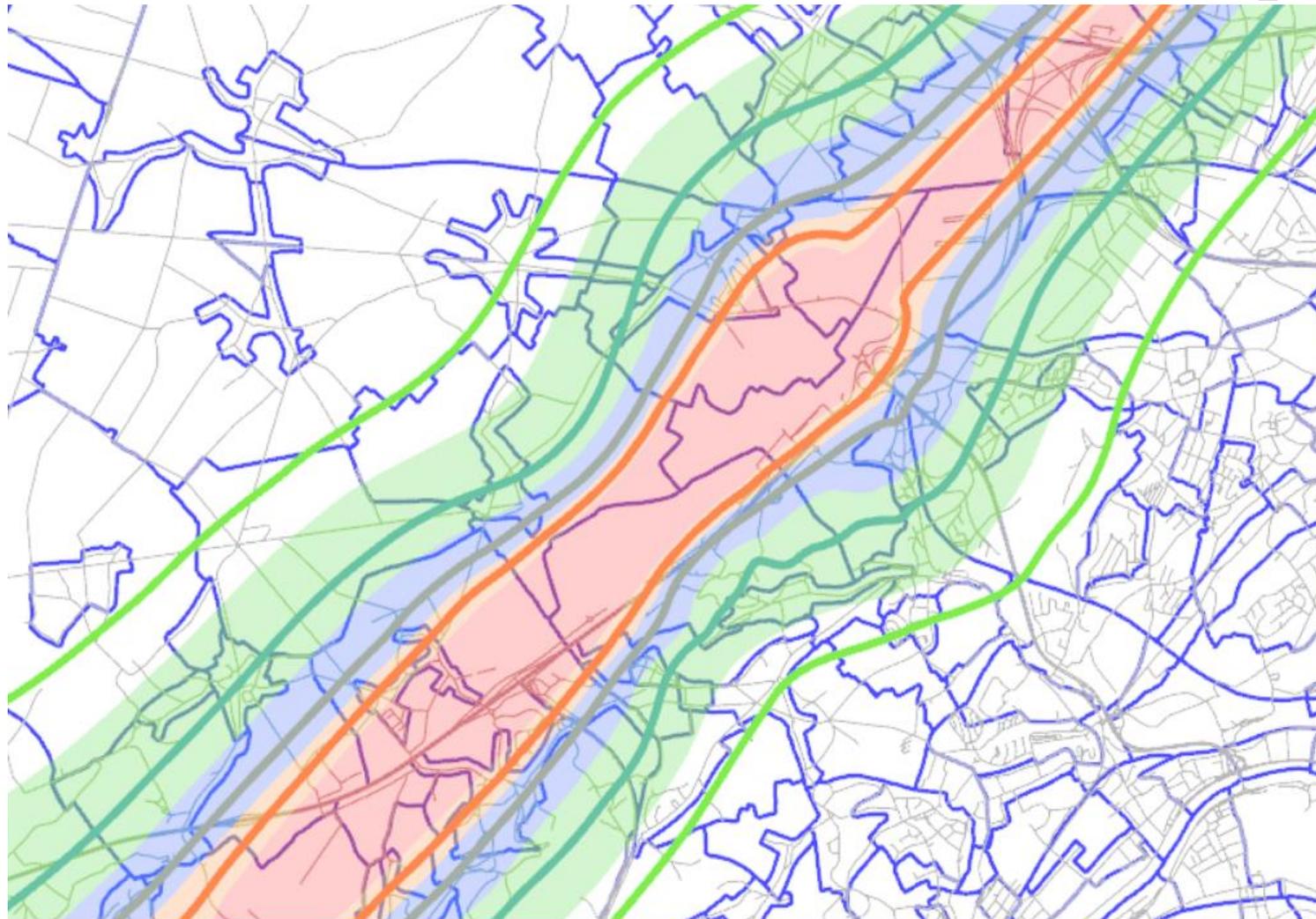


Confronter la théorie au réel

- Les PEB définis au moyen d'un logiciel informatique qui intègre le trafic actuel et une projection à 10 ans du trafic aérien
- Confronter les modélisations théoriques avec des relevés du niveau de bruit in situ
- 17/06/2022 : entrée en vigueur de la 5^{ème} révision des PEB des aéroports wallons qui aboutit pour la première fois à un élargissement des zones des PEB
- AGW 27/02/2003 : la SOWAER fait procéder dans l'année de l'entrée en vigueur des arrêtés délimitant les zones des PEB à un relevé de mesures de niveaux sonores autour des zones des zones des PEB. Par la suite, ce relevé a lieu tous les 3 ans.



PEB – courbes à moins 2 dB(A) – secteurs statistiques



Principe d'égalité

- L'objectif des campagnes est de déterminer si des *quartiers* peuvent bénéficier de mesures individuelles gratuites
 - **Lden à moins 1 dB** des zones du PEB dépassé au moins 4 fois
- Le demandeur d'une mesure individuelle doit être propriétaire d'un immeuble d'habitation situé dans le PDLT au plus tard :
 - Soit au **13 juillet 2004** dans le cas où l'immeuble n'a pas changé de zone dans le PDLT de 2022 par rapport à celui de 2004 ;
 - Soit au **17 juin 2022** dans les cas où l'immeuble change de zone dans le PDLT de 2022 par rapport à celui de 2004 ou intègre nouvellement le PDLT de 2022.
- Si la mesure individuelle démontre que l'habitation est soumise à des niveaux sonores équivalents à une zone supérieure du PEB, le riverain se verra proposer les mesures d'accompagnement qui correspondent à cette zone
 - **Lden de la zone** dépassée au moins 4 fois



Campagnes de mesures sonores

- Participation citoyenne (1600 sollicitations) autour des aéroports wallons : sonomètre dans les jardins des habitations des riverains
- 7 bureaux d'acoustique agréés indépendants – 52 sonomètres
- Durée mesures tributaire de la variabilité de la météo et du sens de piste utilisé : mesures entre 09-2022 et 09-2023
- Analyse de 14 jours représentatifs activité aéroportuaire



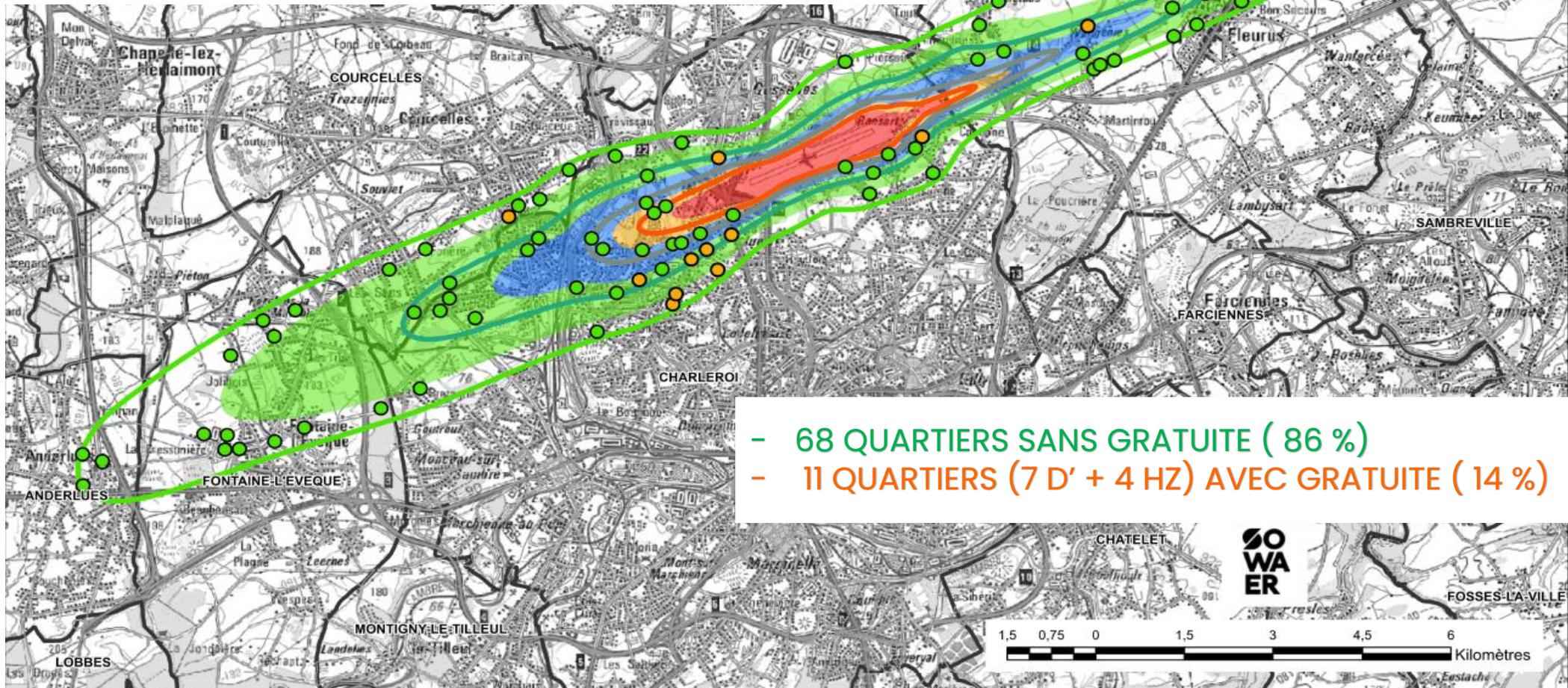


RESULTATS





AEROPORT DE CHARLEROI – 79 MESURES



Résultats

- 86% des quartiers mesurés sans gratuité
- **11 quartiers** peuvent bénéficier de mesures sonores individuelles **gratuites** en cas de demande recevable

Les résultats vont permettre d'affiner les modélisations théoriques lors des prochaines révisions des PEB



Communication des résultats

- Site internet SOWAER : News, Newsletter, affichage des cartes avec secteurs gratuits et points de mesure
- Courriers aux communes concernées par les campagnes
- Courriers informant les participants aux campagnes que les résultats sont disponibles
- Information aux réunions des comités d'accompagnement pour les aéroports wallons



Riverains qui souhaitent un sonomètre

- Site internet SOWAER www.sowaer.be : carte avec secteurs gratuits
- Contacter la SOWAER

Numéro de téléphone gratuit : 0800/90 111

Formulaires en ligne

Bureaux accessibles sans rendez-vous

Aéropole – Bâtiment Eole – rue des frères Wright 29

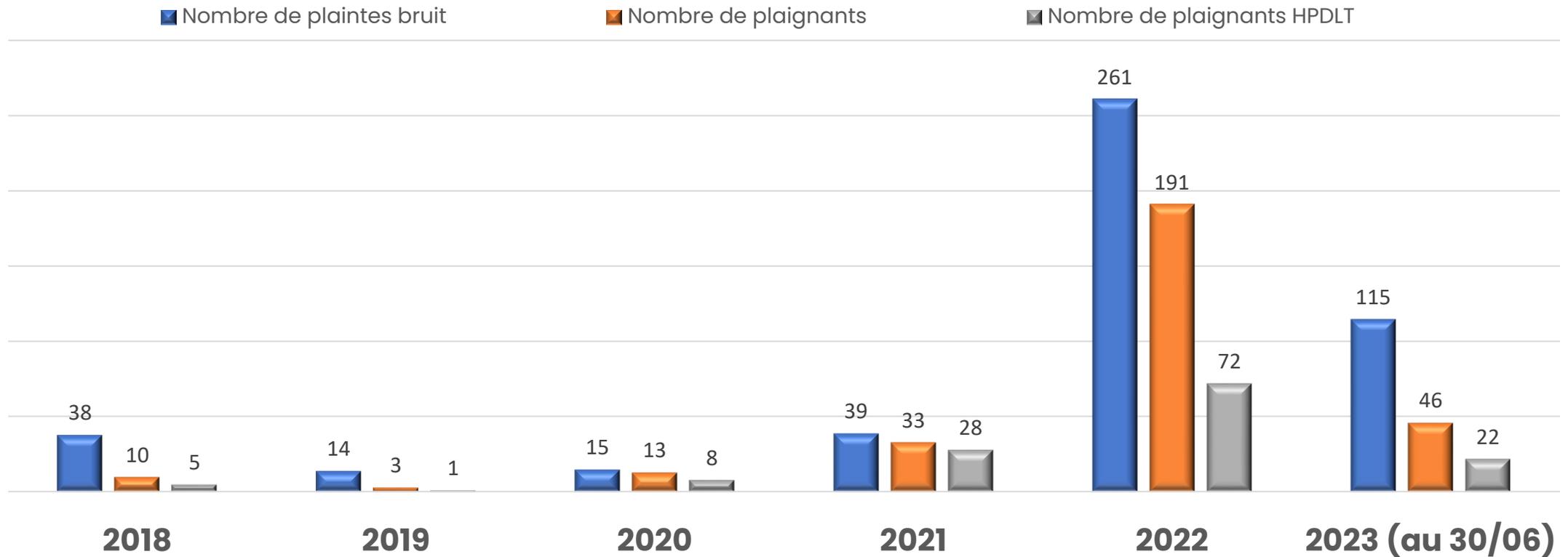
– 6041 Gosselies



4. Plaintes « bruit » relatives au 1^{er} semestre 2023

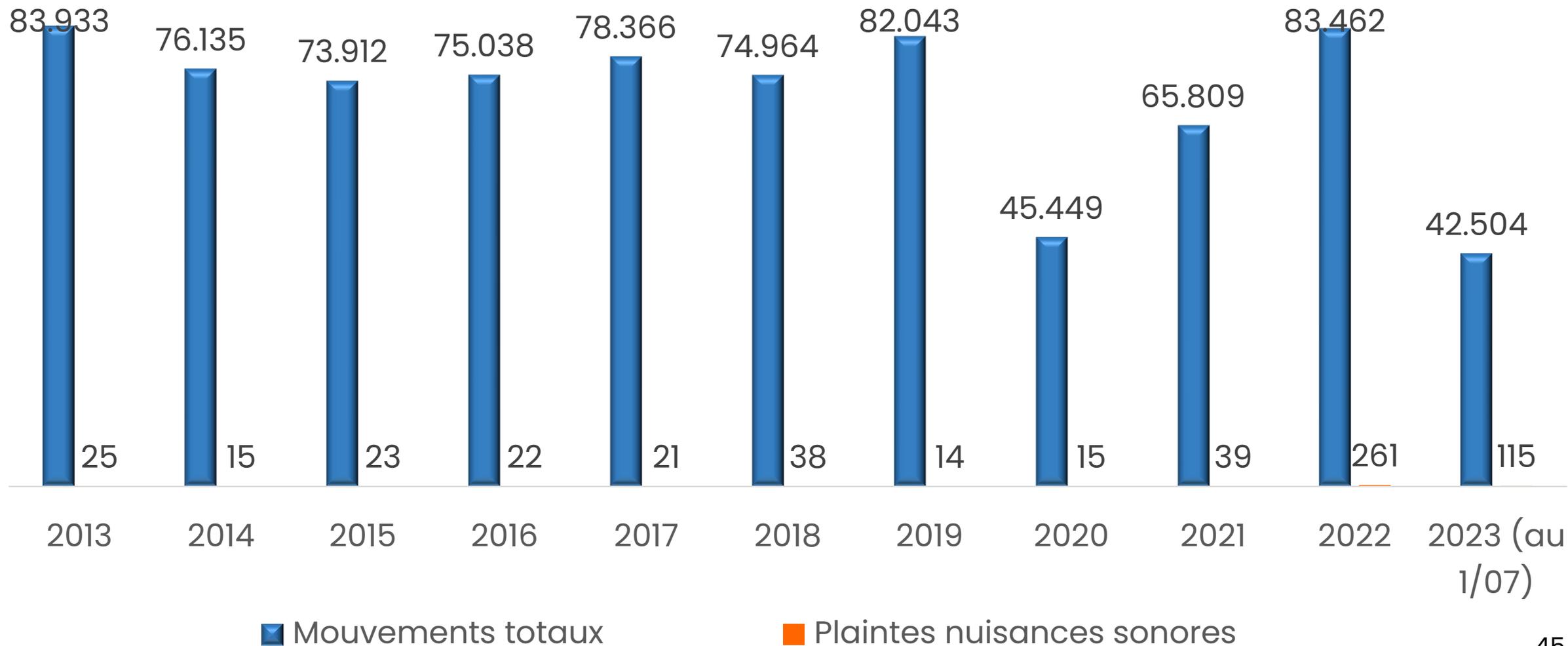


Evolution plaintes « bruit » et plaignants

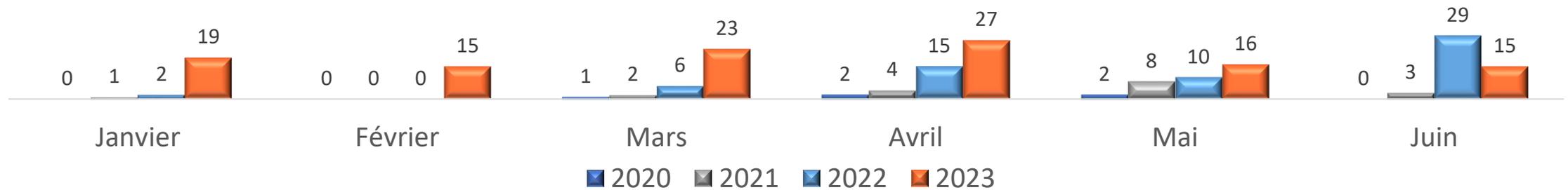


- Le nombre de plaintes relatives au bruit sur le premier semestre 2023 (115) a augmenté de 74% comparativement à celui enregistré sur le premier semestre de l'année 2022 (66).
- Il est à noter que 59% des plaintes sont émises par 4 plaignants dont 2 (1 couple) ont émis 47% des plaintes.
- Seuls 33% des plaintes étaient liées à des vols ciblés et permettent une analyse.
- Sur le 1er semestre 2023, 48% des plaignants sont situés en dehors du PDLT.

Evolution des mouvements et des plaintes « bruit »



Evolution mensuelle des plaintes « bruit »



Traitement des plaintes « bruit »

- 67% des plaintes concernent des vols en général et 33% des vols ciblés
- 30 plaintes ciblées concernent l'aéroport de Charleroi
 - 15 concernent des **vols de jour** et 8 des retours tardifs
 - 28 concernent des avions de type « **moyen porteur** »
 - 23 concernent des vols en **sens normal**
 - 3 sont liées à des **trajectoires inhabituelles**

Analyse des activités de l'aéroport de Charleroi

En comparaison entre le 1^{er} semestre 2022 et celui de 2023, on constate:

- Une augmentation de 3% du nombre de mouvements;
- Une augmentation de 24% du nombre de passagers;
- Une diminution de 14 % des retours tardifs.



5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier





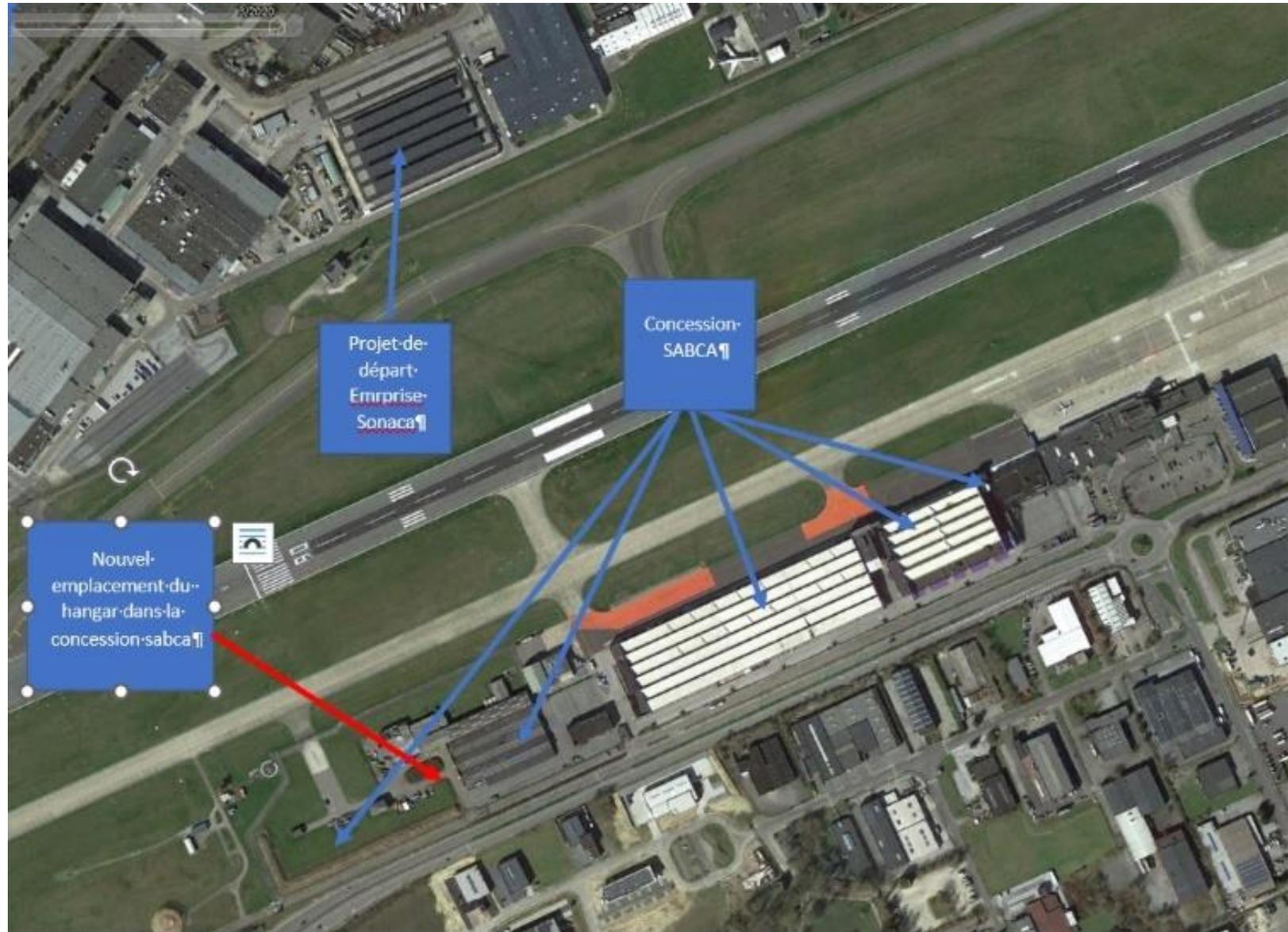
Hangar de démantèlement et de recyclage d'avions





Nouvelle Localisation

SUD – Parcelle SABCA





Calendrier

Nouvel appel à projets

Nouvelle procédure :

- Publication de l'avis : 29 novembre 2023
- Manifestation d'intérêt : pour le 10 janvier 2024
- Sélection des candidats : février 2024
- Communication du cahier des charges : février 2024
- Dépôt de l'offre : mars 2024
- Négociation et décision : mai 2024

6. Projet de communiqué de presse



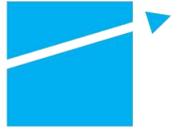
7. Divers





BSCA : Gestion des PFAS





Gestion des PFAS

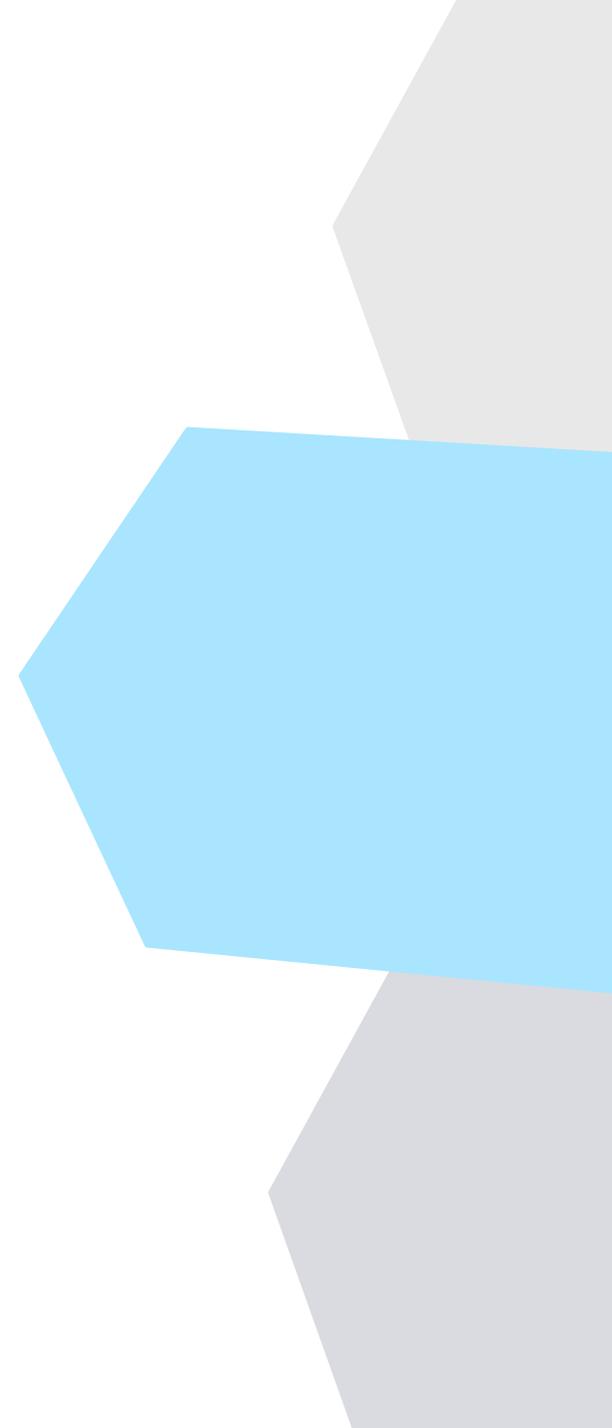
Brussels South Charleroi Airport

15 décembre 2023



Sommaire

- 01 Contexte
- 02 Nouvelle norme européenne
- 03 Actions en cours



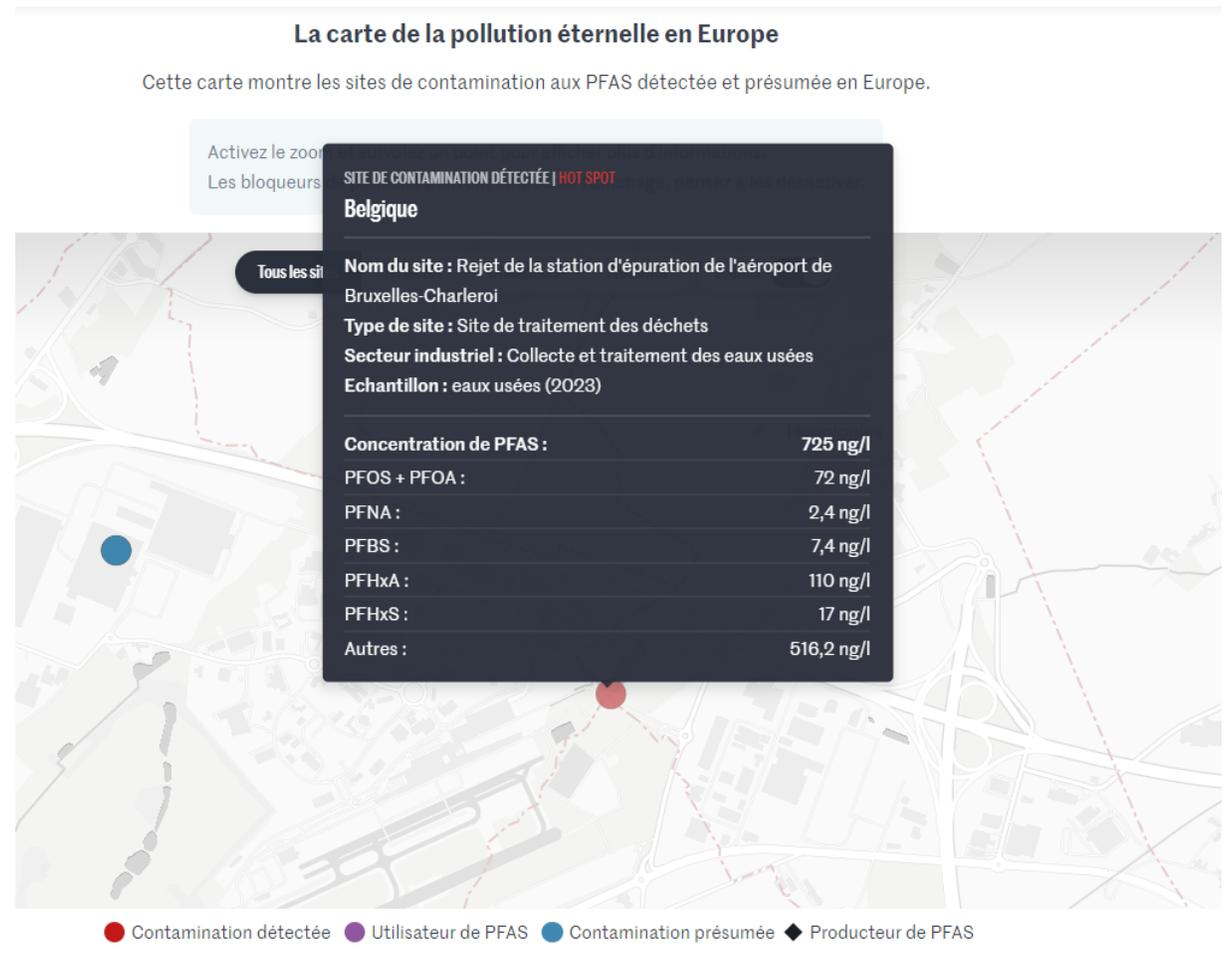
Contexte



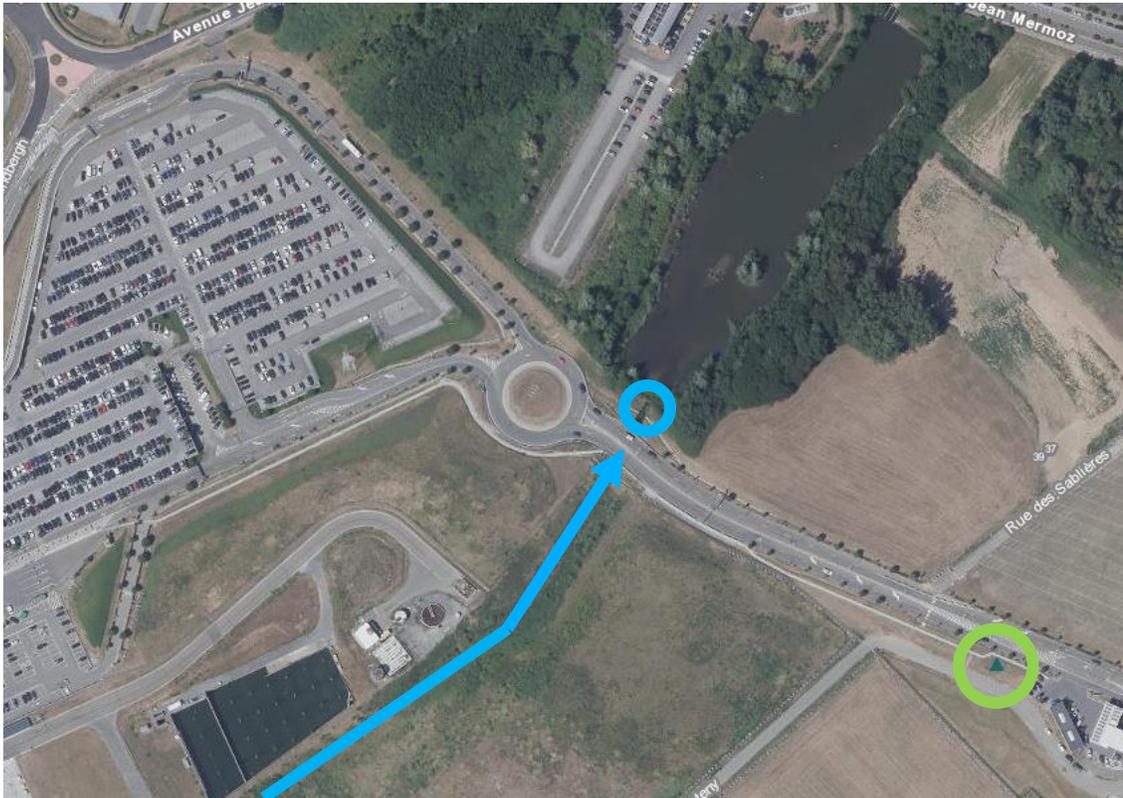
Contexte

- Enquête réalisée par des journalistes dans le cadre de l'émission « Investigations »
- 42 composés ont été analysés*

* La future norme ne tiendra compte que de 20 composés



Contexte



- Prise d'échantillon **dans le « Tintia »** et non dans la station d'épuration (contient tous les rejets précédant le point de collecte)
- Point d'échantillonnage (localisation GPS)
- Le lieu est situé hors de toute zone de captage des eaux souterraines à destination de l'eau potable
- Captage situé en amont des rejets

A photograph of an electric vehicle charging station. A black charging cable is plugged into the station. In the background, a white car is parked. The scene is outdoors, with a chain-link fence and trees visible. A large blue arrow-shaped graphic points from the left towards the charging station.

Nouvelle norme
européenne

Nouvelle norme européenne

Entrant en vigueur le 12 janvier 2026

- Analyse sur un dosage de **20 composés**
 - Limites légales :
 - Eau de ruissellement : 500 nanogrammes / Litre
 - Eau potable : 100 nanogrammes / Litre
 - Seuil d'alerte :
 - Eau potable : 30 nanogrammes / Litre





Actions en cours



1

Etude d'orientation

Dosage des concentrations en PFAS dans les eaux souterraines sur le site aéroportuaire

2

Station d'épuration

Mise en place de mesures et dosages dans notre station d'épuration



Décontamination des camions

Nos 4 camions seront décontaminés dans leur intégralité

Remplacement des mousses

Remplacement des émulseurs d'extinction* des camions par des mousses certifiées sans PFAS

* Les mousses agréées par l'EASA sont arrivées en 2022 sur le marché

Parc Pétrolier

Adaptation du parc pétrolier et remplacement des mousses d'extinction d'urgence certifiées sans PFAS

CONTACT US

BRUSSELS
SOUTH
CHARLEROI
AIRPORT S.A.



EVRARD Quentin
Sustainable Development Manager
+32 71 251 280
q.evrard@charleroi-airport.com

Brussels South Charleroi Airport
Rue des Frères Wright, 8
6041 Charleroi
Belgium





**PV du Comité d'accompagnement pour
l'aéroport de Charleroi :
diffusion via le site internet de la SOWAER**

